

# Maîtrisez vos assurances sur la vie et la santé



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)



# Votre guide personnel sur l'assurance vie, invalidité, maladies graves et collective

L'Autorité des marchés financiers vous propose une série de **quatre fascicules** sur la gestion de vos finances personnelles. Ce **troisième** fascicule vous aidera à faire des choix éclairés en assurance de personnes. Il vous informe également sur vos droits et responsabilités afin d'éviter les litiges avec votre assureur.

## Table des matières

Êtes-vous prêt à faire face à l'imprévu?	3
Cinq étapes à suivre avant de vous assurer	4
1. Vérifiez si la personne qui vous offre l'assurance est autorisée à vous la vendre	
2. Déterminez le montant et le type d'assurance dont vous avez besoin	
3. Comparez vos assurances actuelles et vos besoins	
4. Magasinez une assurance répondant à vos besoins	
5. Souscrivez une assurance répondant à vos besoins	
L'assurance vie	6
• Advenant votre décès, de quelles sommes vos proches auront-ils besoin?	
• Les types d'assurance vie	
L'assurance prêt (hypothécaire)	11
L'assurance invalidité	11
L'assurance voyage	12
L'assurance maladies redoutées (graves)	12
L'assurance collective	13
Et si votre assureur ne pouvait pas honorer ses engagements?	14
Que faire en cas de litige?	14

## AVIS

L'information contenue dans ce document est à jour en date d'août 2010. L'Autorité vous propose ce document à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2010

ISBN 978-2-550-60196-8 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-60197-5 (en ligne)

PROCHAIN FASCICULE : *Maîtrisez vos assurances automobile et habitation*

# Assurez votre tranquillité d'esprit.

Pour environ 4 \$ par mois, souscrivez à l'assurance juridique et soyez protégé en cas de litige.

# Êtes-vous prêt à faire face à l'imprévu ?

## Posez-vous les questions suivantes :

- Si vous ou un membre de votre famille décédiez, y aurait-t-il des personnes qui se retrouveraient dans une situation financière difficile ?
- Si vous étiez victime d'un accident important qui vous empêchait de travailler pendant un an, comment paieriez-vous les factures ?
- Si, lors d'un voyage à l'extérieur du pays, vous vous blessiez et deviez être hospitalisé d'urgence, qui paierait la note ?
- Si vous appreniez que vous souffrez d'une maladie très grave et que vous saviez qu'il existe un traitement expérimental dans un autre pays, mais qui est très coûteux, pourriez-vous vous l'offrir ?

Si vous ne connaissez pas la réponse à au moins une des questions précédentes, ou si votre réponse ne vous satisfait pas, le présent fascicule est pour vous !

## L'achat d'une assurance vie : un choix très important

Combien de temps avez-vous consacré à l'achat de votre dernière voiture ? Saviez-vous que l'achat d'une assurance est une décision aussi importante ? Par exemple, si vous souscrivez à **35 ans** une assurance vie qui coûte 500 \$ par année, vous pourriez avoir déboursé **23 500 \$** avant que le bénéfice soit versé ! C'est beaucoup d'argent !

Le tableau suivant donne une idée du montant total que vous aurez versé au fil des années pour votre assurance vie selon différentes primes et selon votre âge au moment où vous souscrivez votre assurance. Il suppose que vous paierez périodiquement le coût fixe d'assurance jusqu'à 82 ans (âge moyen au décès au Québec).



## Combien votre assurance vie vous coûtera-t-elle ?

Coût annuel d'assurance	Âge au moment de souscrire l'assurance (décès à l'âge de 82 ans)				
	25 ans	35 ans	45 ans	55 ans	65 ans
250 \$	14 250 \$	11 750 \$	9 250 \$	6 750 \$	4 250 \$
500 \$	28 500 \$	<b>23 500 \$</b>	18 500 \$	13 500 \$	8 500 \$
750 \$	42 750 \$	35 250 \$	27 750 \$	20 250 \$	12 750 \$
1000 \$	57 000 \$	47 000 \$	37 000 \$	27 000 \$	17 000 \$

Au fil des ans, de nouveaux types d'assurance ont fait leur apparition. Dans certains cas, une simple assurance vie ne suffit plus pour faire face aux imprévus. On parle maintenant d'assurance de personnes. Ces assurances incluent l'assurance vie, mais également l'assurance voyage, invalidité et maladies graves. Comment choisir ? Pour faire un choix éclairé, nous vous proposons de suivre les cinq étapes suivantes. Selon le type d'assurance que vous désirez, consultez la section correspondante afin d'obtenir des renseignements plus précis. Pour les étapes deux et subséquentes, n'hésitez pas à vous faire aider d'un représentant autorisé à vendre de l'assurance.

## DÉFINITIONS

### REPRÉSENTANT :

personne qui vous offre un produit ou un service financier.

### SOUSCRIRE :

s'engager à payer en signant un contrat.



# Cinq étapes à suivre avant de vous assurer

## 1. Vérifiez si la personne qui vous offre l'assurance est autorisée à vous la vendre

Acheter une assurance mérite réflexion. N'hésitez pas à vous faire aider d'un représentant au besoin. Attention ! Tout le monde n'a pas le droit de vendre de l'assurance. Pour ce faire, il faut généralement suivre des cours, passer des examens et avoir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. Puisqu'il existe des exceptions, appelez simplement au Centre d'information de l'Autorité pour vérifier si la personne qui vous offre une assurance est en règle.

Parmi les exceptions : l'achat d'assurance voyage, ou d'assurance collective sur la vie, la santé et la perte d'emploi pour couvrir un emprunt lors d'une demande de financement. Lorsque la personne qui vous offre l'assurance n'a pas l'obligation d'être inscrite à l'Autorité, elle doit toutefois :

- Vous remettre un guide de distribution. Le guide de distribution vous renseigne sur la nature, l'étendue et les exclusions de la couverture d'assurance que l'on vous offre.

Il est important de le lire avant de souscrire l'assurance.

- Vous décrire la garantie offerte et les exclusions. Soyez certain de comprendre l'assurance et de vérifier qu'elle réponde à vos besoins avant d'y souscrire. Dans le doute, questionnez ! C'est votre responsabilité de consommateur. Ne signez rien sous pression et répondez honnêtement aux questions posées pour souscrire l'assurance.
- Vous dévoiler sa rémunération si elle dépasse 30 % du coût de l'assurance.
- Vous demander si vous n'êtes pas déjà couvert par une assurance similaire, par exemple par le biais d'une assurance collective au travail.
- Vous expliquer comment faire une réclamation et dans quels délais.
- Vous informer du délai accordé à l'assureur pour payer la réclamation et vous expliquer vos recours si l'assureur refuse de payer la réclamation.



## La Chambre de la sécurité financière (CSF)

La Chambre de la sécurité financière (CSF) veille à la discipline, à la formation continue ainsi qu'à la déontologie professionnelle de ses membres. Les membres de la CSF exercent dans les domaines suivants : l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, la planification financière, le courtage en épargne-collective et le courtage en plans de bourses d'études.

## 2. Déterminez le montant et le type d'assurance dont vous avez besoin

Le montant et le type d'assurance que vous choisirez dépendront à la fois de vos besoins et de vos moyens. En effet, la prime que vous payerez doit respecter votre budget. Puisqu'il existe plusieurs types d'assurance, il y en a certainement une qui répond à vos besoins.

Par exemple, pour l'assurance vie, il en existe plusieurs types : l'assurance vie temporaire, l'assurance vie entière, l'assurance vie universelle et l'assurance vie collective. Ces types d'assurance sont expliqués dans la section portant sur le sujet.

Vos besoins d'assurances changent avec le temps. Réévaluez périodiquement si les assurances souscrites vous conviennent toujours.

Si l'agit d'un représentant qui vous offre de l'assurance, notez qu'il doit

d'abord procéder à une analyse écrite de vos besoins. Par cette analyse, le représentant évaluera notamment :

- Les caractéristiques du contrat d'assurance.
- Vos obligations familiales.
- Votre bilan financier.
- Vos revenus.



## DÉFINITION

### PRIME :

Somme qu'un assuré doit payer à son assureur pour que son assurance soit en vigueur.

**Assurance vie de 100 000 \$ souscrite à 54 ans**

Âge	Coût annuel d'assurance
54	320 \$
55	327 \$
56	359 \$
57	396 \$
58	437 \$
59	481 \$
60	535 \$
61	594 \$
62	659 \$
63	733 \$
64	813 \$
65	903 \$
66	1006 \$
67	1118 \$
68	1243 \$
69	1384 \$
70	1541 \$
71	1715 \$
72	1909 \$
73	2126 \$
74	2367 \$
75	2634 \$
76	2932 \$
77	3262 \$
78	3628 \$
79	4036 \$
80	4486 \$
81	4965 \$
82	5491 \$
83	6071 \$
84	6709 \$
85	7410 \$
86	8177 \$
87	9016 \$
88	9935 \$
89	10 937 \$
90	12 030 \$
91	13 219 \$
92	14 511 \$
93	15 911 \$
94	17 427 \$
95	19 062 \$
96	20 822 \$
97	22 717 \$
98	24 748 \$
99	26 918 \$

### 3. Comparez vos assurances actuelles et vos besoins

Vous avez possiblement déjà certaines assurances. Vous devez comparer les assurances que vous avez et celles qu'il vous faut pour déterminer ce qu'il vous manque. Pour ce faire, tenez compte du type d'assurance : certaines couvrent des besoins permanents d'assurance en offrant des primes qui n'augmenteront pas avec l'âge. D'autres couvrent des besoins temporaires d'assurance et offrent alors des primes plus basses, mais qui augmentent avec les années. Sachez quelles seront les primes avant de souscrire une assurance vie, pas seulement au cours des premières années, mais pour toute la durée où vous comptez conserver l'assurance.

#### Que faire avant de remplacer une assurance par une autre assurance?

En comparant vos assurances actuelles et vos besoins, vous pourriez découvrir que certaines de vos assurances actuelles ne répondent plus à vos besoins. Si tel est le cas, AVANT de mettre fin à une assurance :

- Lorsque c'est un représentant qui vous propose de changer d'assurance, il doit compléter le

formulaire *Préavis de remplacement de police* qui montre les caractéristiques de votre ancienne assurance et de votre nouvelle. Ce document montre également les avantages et les inconvénients du remplacement. Le représentant doit vous expliquer le document et les conséquences du remplacement. Lisez attentivement ce document et soyez certain que le changement vous convient. N'hésitez pas à prendre quelques jours de réflexion.

- Ne signez rien avant d'avoir lu et compris la nouvelle assurance.
- Comprenez bien les avantages et les inconvénients de la nouvelle assurance comparativement à l'ancienne.
- Soyez certain que votre nouvelle assurance est en vigueur avant de mettre fin à l'ancienne.
- Vérifiez si vous devrez payer de l'impôt en remplaçant votre assurance. Par exemple, cela peut se produire si vous avez accumulé des sommes dans une assurance vie universelle.
- Vérifiez les frais associés aux changements.

### 4. Magasinez une assurance répondant à vos besoins

Le tableau à gauche montre un exemple réaliste des primes d'assurance que vous pourriez payer pour une assurance vie de 100 000 \$, dont les primes augmentent chaque année. Dans cet

exemple, l'assuré a souscrit sa police à 54 ans et paie pour la première année 320 \$. Lorsqu'il aura 75 ans, sa prime pour l'année sera de 2634 \$. S'il devait vivre jusqu'à 95 ans: la prime serait alors de 19 062 \$ pour l'année! Cet exemple est fortement inspiré d'une vraie assurance dans laquelle il était inscrit que les primes sont garanties. À faire attention : plusieurs assurances indiquent que les primes sont garanties. Dans certains cas, cela signifie que le niveau des primes futures est fixé. Les primes sont garanties, mais ce qui est garanti, c'est qu'elles vont augmenter! Lisez bien le contrat.

Quel que soit le type d'assurance, magasinez ! Il peut y avoir des différences de prix importantes d'un assureur à l'autre, autant pour les primes que pour les caractéristiques du contrat (coût d'assurance fixe ou qui augmente avec le temps, frais d'administration, etc.). N'oubliez pas de vous informer du coût d'une assurance vie collective au travail, si elle est offerte. ATTENTION ! Il ne suffit pas de comparer les primes, il faut s'assurer que les produits soient semblables, par exemple :

1. Est-ce que la somme assurée est fixe et garantie ?
2. Quelles sont les exclusions ?
3. Est-ce que les primes sont fixes ou augmentent-elles au fil du temps ?



Aucun assureur n'offre les meilleures primes et bénéfices pour tous les types d'assurance et toutes les personnes. Il ne suffit donc pas de demander au voisin l'assurance qu'il a et de souscrire la même.



## 5. Souscrivez une assurance répondant à vos besoins

Pour souscrire une assurance, vous devrez remplir des formulaires. Certains contiendront peut-être des questions sur votre santé. Répondez honnêtement à ces questions. Vous devez déclarer TOUS les faits qui peuvent influencer l'assureur lorsqu'il détermine votre assurance. Si vous ne le faites pas, votre assureur pourrait ne pas vous indemniser le moment venu ou réduire le montant d'assurance auquel vous pensiez avoir droit.

### Pourquoi certains assureurs posent plus de questions sur votre santé ?

Le contrat d'assurance contient généralement un certain nombre de questions visant à déter-

miner si vous êtes assurable. Si vous avez eu des problèmes de santé par le passé, vous devrez possiblement répondre à davantage de questions et peut-être même vous soumettre à un examen médical.

Lorsque le contrat d'assurance ne contient que peu de questions sur votre santé, voire aucune, l'assurance peut alors contenir davantage d'exclusions. La principale exclusion est que vous ne pourrez généralement pas recevoir d'indemnité, en assurance maladie ou en assurance vie, pour des problèmes de santé qui existaient lorsque vous avez souscrit l'assurance.

## L'assurance vie

L'assurance vie procure une somme d'argent à un ou à des bénéficiaires en cas de décès de l'assuré.

### Mise en situation

Avez-vous déjà souscrit une assurance vie ?

**Si oui**, rappelez-vous de la dernière fois où vous l'avez fait, puis répondez ensuite aux questions ci-dessous.

**Si non**, avant de souscrire une assurance, vous devriez pouvoir répondre aux questions suivantes. Le présent guide vous y aidera.

- Est-ce que la personne qui vous offre l'assurance est autorisée par l'Autorité des marchés financiers à vous la vendre ? Comment est-elle rémunérée : à commission, à salaire ou autre ?
- Est-ce que le montant assuré est garanti ? Risque-t-il de diminuer avec le temps ? Est-il suffisant ?
- Quelles sont les primes ? Avez-vous les moyens de les payer ? Est-ce qu'elles vont augmenter avec le temps ? Si oui, pendant combien de temps serez-vous en mesure de les payer ? Est-ce que vous devrez payer des primes chaque année pour que votre assurance demeure en vigueur ou s'il viendra un temps où votre assurance se paiera d'elle-même ?
- Est-ce que votre assurance vous permet d'y investir ? Si oui, dans quoi investir ? Quels sont les frais associés au placement ? Quel est le rendement prévu ? Quels sont les risques ?
- Est-ce qu'il existe d'autres types d'assurance qui pourraient mieux répondre à vos besoins ?

Plusieurs personnes achètent une assurance vie sans pouvoir répondre à ces questions. Pourtant, une assurance vie est un achat important dont les conséquences à long terme peuvent être considérables.

## À SAVOIR :

Pour payer votre prime d'assurance, ne faites pas de chèque au nom personnel de votre représentant. Faites-le plutôt au nom de la compagnie d'assurance.



C'est réglé.



**La Capitale**  
assurances générales

1 888 LACAPITALE  
[www.lacapitale.com](http://www.lacapitale.com)



## Advenant votre décès, de quelles sommes vos proches auront-ils besoin ?

Vous pourriez souhaiter que le montant de votre assurance vie soit suffisant pour payer :

- Les frais funéraires.
- Le notaire et le liquidateur de la succession.
- L'impôt au décès : à ce moment, la majorité des avoirs du défunt sont présumés vendus et de l'impôt peut alors être dû. À l'inverse, le montant d'assurance vie versé par l'assureur est toujours libre d'impôt.
- Les dettes accumulées, par exemple les cartes de crédit, l'hypothèque, les prêts personnels, etc.
- Les montants associés aux besoins futurs de votre famille.
- Les nouveaux frais entraînés par le décès. Par exemple, si un conjoint gardait régulièrement les enfants pendant que l'autre travaillait, il faudrait prévoir le coût d'une gardienne.

## Les types d'assurance vie

Il existe plusieurs types d'assurance vie : l'assurance vie temporaire, l'assurance vie entière et l'assurance vie universelle. Voici le fonctionnement de chacune d'elles.

### Assurance vie temporaire

Cette assurance procure une protection pour une période limitée, par exemple 5, 10 ou 20 ans. On appelle respectivement ces assurances T5, T10 et T20, le « T » signifiant « temporaire ». L'assurance vie temporaire est habituellement renouvelable à des prix qui augmentent de période en période. Par exemple, une T10 offrant un montant d'assurance de 100 000 \$ pourrait vous coûter annuellement 126 \$ jusqu'à l'âge de 30 ans, 163 \$ de 31 à 40 ans, 268 \$ de 41 à 50 ans, 626 \$ de 51 à 60 ans, etc. Dans les premières années du contrat, pour de jeunes assurés, cette assurance coûte beaucoup moins cher que l'assurance vie entière. Toutefois, si l'assuré vit longtemps, le coût de l'assurance augmente beaucoup. Avec ce type d'assurance, vous payez pour vous assurer et rien de plus. Il n'y a aucune épargne rattachée à cette forme d'assurance. Ainsi, si vous vous assurez pendant 15 ans et choisissez de ne pas renouveler le contrat, vous aurez peut-être l'impression d'avoir payé pour rien, car l'assureur ne vous remettra aucune somme d'argent. L'assurance vie temporaire sert pour les besoins d'assurance temporaires, par exemple pour qu'en cas de décès, le montant de l'assurance puisse :

- Permettre de rembourser le solde d'un prêt.
- Aider financièrement les enfants tant qu'ils sont dépendants des parents.

Il existe aussi sur le marché des assurances temporaires pour 100 ans (T100). Elles sont souvent considérées comme des assurances couvrant les besoins d'assurance pour la vie entière, puisqu'elles offrent une couverture jusqu'à l'âge de 100 ans.

### Assurance vie entière

Cette assurance s'applique jusqu'au décès de l'assuré et sert notamment aux gens qui désirent laisser un héritage. En la conservant, vous êtes certain qu'un jour ou l'autre, l'assureur paiera le montant d'assurance prévu. Les primes sont généralement fixes. Certaines assurances prévoient que les primes ne seront payables que pendant un certain nombre d'années, par exemple 10 ou 15 ans. Dans ce cas, vérifiez si cela est garanti. Si vous conservez votre assurance jusqu'à votre décès, le montant qui sera versé par l'assureur est toujours libre d'impôt. Ainsi, payer des primes d'assurance pour ce type de produit, c'est comme si vous investissiez en sachant quel sera le montant versé à votre décès. Ce qu'on ne sait pas, c'est le nombre d'années pendant lesquelles vous paierez les primes et quand le montant prévu sera versé au bénéficiaire.

Les assurances couvrant des besoins permanents comportent généralement des valeurs de rachat. Une valeur de rachat est le montant que vous obtenez en mettant fin à votre assurance. Attention ! Avant de mettre fin à une assurance pour obtenir la valeur de rachat, informez-vous auprès de votre représentant des conséquences financières et fiscales. Il est parfois possible d'emprunter sur cette valeur de rachat, et ce, sans mettre fin à l'assurance. Attention ! Il s'agit alors d'un prêt : vous devrez le rembourser avec intérêts, faute de quoi, votre assurance prendra éventuellement fin.



## À SAVOIR :

Suivant la réception de toutes les pièces justificatives requises pour le paiement de l'indemnité de décès, l'assureur doit verser le montant d'assurance dans les 30 jours.





## À SAVOIR :

### L'ASSURABILITÉ

L'assurabilité est l'ensemble des conditions requises par un assureur pour qu'il accepte de vous assurer.

Ainsi, de la même manière qu'un assureur n'assurera pas une maison en feu, il ne sera pas nécessairement intéressé à assurer une personne qui est gravement malade.

N'attendez pas d'être malade pour vous assurer, car cela pourrait ne plus être possible.

Généralement, plus vous êtes jeune et en santé, plus le coût d'assurance est faible.

Faites attention, certaines assurances coûtent moins cher lors des premières années, mais leur coût augmente périodiquement, alors que d'autres assurances ont des primes qui n'augmenteront jamais.

Aussi, il existe des assurances qui ont des frais d'administration plus importants que d'autres. N'hésitez pas à poser des questions à la personne qui vous offre l'assurance avant d'y souscrire.

### Assurance vie universelle

Contrairement à son nom, cette assurance ne s'adresse pas à tout le monde. Elle combine à la fois une portion assurance et une portion placement. Ainsi, vous pouvez payer des primes plus importantes que le coût d'assurance. Par exemple, le coût d'assurance est de 400 \$ par année, mais l'assureur vous permet de déboursier jusqu'à 1200 \$. Le surplus que vous payez s'accumule dans votre fonds de capitalisation\* à l'abri de l'impôt tant que vous ne retirez pas les sommes. Vous pouvez choisir d'investir les sommes parmi plusieurs types de placements, par exemple, dans des fonds distincts. Le montant accumulé peut servir à payer les coûts d'assurance. Vous pouvez également retirer des sommes si

vous le désirez. De plus, vous n'êtes pas tenu de payer une prime d'assurance chaque année. Vous devez toutefois vous assurer qu'il y a suffisamment d'argent pour payer le coût d'assurance.

L'assurance vie universelle se vend sous deux formes : avec des primes qui augmentent avec l'âge ou des primes fixes.

L'assurance vie universelle se vend souvent avec des illustrations qui montrent ce que vous accumulerez selon différents scénarios de primes versées et de rendement obtenu. Cela n'est pas une garantie du rendement que vous obtiendrez : demandez une illustration avec des taux de rendement réalistes. Vous pouvez même demander une illustration montrant un scénario défavorable, par exemple, en supposant que les marchés financiers soient en baisse.

Un des avantages d'une assurance vie universelle est de pouvoir y accumuler des sommes à l'abri de l'impôt. Demandez-vous si vous aurez les moyens de contribuer suffisamment pour profiter de cet avantage. Est-ce qu'il vaudrait mieux souscrire un autre type d'assurance et contribuer davantage à un REER ou à un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ? Pour répondre à ces questions, n'hésitez pas à vous faire aider d'un représentant.



### Exemple pour l'assurance vie universelle

Anne souscrit une assurance vie universelle qui lui offre un montant d'assurance de 200 000 \$. L'assurance coûte 700 \$ par année. L'assureur d'Anne lui indique qu'elle peut verser jusqu'à 1500 \$ par année. Anne choisit de faire un paiement annuel de 1300 \$. La différence entre le 1300 \$ et le 700 \$ que coûte l'assurance s'accumulera dans son compte. Voici en détails ce qui se passera :

#### Début de la première année :

Montant payé par Anne :	1300 \$
Coût pour l'assurance, incluant les frais :	- 700 \$
Montant accumulé dans le fonds de capitalisation* :	600 \$

Anne choisit d'investir les 600 \$ dans un des fonds distincts de son assureur et elle pense que ses investissements lui rapporteront un rendement de 4 % par année (6 % diminués de frais de gestion de 2 %).

#### Début de la deuxième année :

Valeur du compte l'an passé :	600 \$
Rendement crédité sur le compte :	24 \$ (4 % X 600 \$)
Montant payé par Anne :	1300 \$
Coût pour l'assurance, incluant les frais :	-700 \$
Montant accumulé dans le fonds de capitalisation :	1224 \$

#### Début de la 25<sup>e</sup> année :

Montant accumulé dans le fonds de capitalisation :	24 988 \$
--	-----------

Grâce aux 24 988 \$ accumulés dans son fonds de capitalisation, Anne pourrait ne plus payer de primes. Aussi, elle pourrait retirer des sommes de ce fonds pour ses besoins personnels.

**ATTENTION !** De l'impôt peut alors être dû. Consultez votre représentant au besoin.

\*Fonds de capitalisation : montant accumulé dans une assurance vie universelle.



## L'assurance vie collective

Cette assurance est souvent offerte par un employeur ou un syndicat. La protection offerte est généralement temporaire. Cette assurance prend normalement fin à la retraite ou à la fin de l'emploi, mais vous pouvez généralement la transformer en assurance individuelle qui peut alors être permanente ou temporaire. Vous devez alors payer des primes selon l'âge que vous aurez à ce moment.

Le montant d'assurance choisi doit souvent être un multiple de votre salaire annuel (identifié comme « tranche de salaire »). Quant à la prime, elle est souvent calculée par tranche de 1000 \$ d'assurance. La première tranche de votre salaire est parfois obligatoire et son coût est établi selon le groupe, sans considérer votre âge. Le coût des tranches additionnelles varie généralement selon votre âge et votre statut de fumeur ou non.

\* L'assurance vie collective peut parfois se vendre en tranches de 1000 \$.

## Exemple

Pierre travaille pour la société ABC. Il a 33 ans, il gagne 50 000 \$ et il peut souscrire une assurance collective qui lui coûtera 0,103 \$ par paie pour 1000 \$ d'assurance. Ce tarif sera en vigueur pour sa première tranche d'assurance de 50 000 \$. Par la suite, l'assurance lui coûtera 0,02 \$ par paie pour chaque 1000 \$ d'assurance supplémentaire.

Si Pierre veut savoir combien cette assurance lui coûtera pour 100 000 \$ de protection, voici ce qu'il doit faire :

### Pour la première tranche de salaire d'assurance vie de 50 000 \$ :

50 tranches de 1000 \$ à 0,103 \$ par tranche x 26 paies par an = 133,90 \$ par an

### Pour la seconde tranche d'assurance vie de 50 000 \$ :

50 tranches de 1000 \$ à 0,02 \$ par tranche x 26 paies par an = 26 \$ par an

Pierre devra donc déboursier 159,90 \$ par année pour 100 000 \$ d'assurance temporaire.

Avant de souscrire, Pierre pourrait vérifier s'il ne trouverait pas une assurance individuelle à un meilleur coût et ayant des caractéristiques semblables. En assurance collective, les primes sont principalement déterminées selon l'âge et les réclamations du groupe.

Dans le cas de Pierre, la première tranche d'assurance lui coûte cinq fois plus cher que les tranches additionnelles, car il est jeune et la moyenne d'âge de son groupe est élevée. Il pourrait avoir intérêt à souscrire plusieurs tranches de 50 000 \$.



## Résumé du coût de l'assurance collective de Pierre

1 <sup>re</sup> tranche de 50 000 \$	0,103 \$ x 50 tranches de 1000 \$ x 26 paies	133,90 \$
2 <sup>e</sup> tranche de 50 000 \$	0,02 \$ x 50 tranches de 1000 \$ x 26 paies	26 \$
<b>Coût annuel pour 100 000 \$</b>		<b>159,90 \$</b>

## À SAVOIR :

### S'ASSURER EN DOUBLE

En assurance vie, vous pouvez vous assurer auprès de plusieurs assureurs si vous le désirez. Advenant votre décès, vos bénéficiaires recevront alors plusieurs indemnités.

## Avez-vous déjà de l'assurance vie ?

Vous avez possiblement déjà de l'assurance vie. Tenez alors compte du type d'assurance vie. Certaines assurances couvrent des besoins permanents d'assurance en offrant des primes qui n'augmenteront pas avec l'âge. Peut-être avez-vous une assurance vie collective au bureau ? Souvent, les primes de ces régimes augmentent avec le temps et vous donnent la possibilité (par exemple à votre retraite) de convertir cette assurance en assurance à primes fixes. Vous paierez toutefois les primes selon l'âge que vous aurez alors. Vous pourriez aussi être admissible à certains régimes publics :

- Si vous êtes un travailleur et avez suffisamment cotisé au Régime de rentes du Québec, votre succession pourrait recevoir un montant imposable de 2500 \$ à votre décès ([www.rrq.gouv.qc.ca](http://www.rrq.gouv.qc.ca)).
- Si vous décédez d'un accident automobile, votre succession pourrait recevoir une indemnité de la SAAQ ([www.saaq.gouv.qc.ca](http://www.saaq.gouv.qc.ca)).
- Si vous décédez d'un accident de travail, votre succession pourrait recevoir une indemnité de la CSST ([www.csst.gouv.qc.ca](http://www.csst.gouv.qc.ca)).

Attention ! Les protections précédentes ne sont pas nécessairement suffisantes pour couvrir vos besoins d'assurance vie.

## Tableau résumant divers types d'assurance vie

	Types d'assurance vie				
Caractéristiques	Temporaire	Temporaire 100 ans	Vie entière	Collective	Vie universelle
Durée	Varie selon le contrat. Le contrat est généralement renouvelable sans preuve d'assurabilité. Certains contrats sont transformables*.	Jusqu'à 100 ans ou à vie, selon le contrat.	Pour la vie.	Jusqu'à la retraite ou la fin de l'emploi. Toutefois, il est souvent possible de la transformer* en assurance vie individuelle.	Pour la vie.
Primes	Garanties pour la durée de l'assurance. Par la suite, elles augmentent aux taux de renouvellement pour tenir compte de l'âge atteint par l'assuré.	Elles sont fixes ou elles augmentent périodiquement selon le contrat.	Elles sont déterminées dans le contrat. Elles sont généralement fixes, mais pour certains contrats, elles augmentent périodiquement.	Elles peuvent être revues à chaque renouvellement. Elles peuvent également augmenter avec l'âge.	Elles sont déterminées dans le contrat. Elles sont généralement fixes, mais pour certains contrats, elles augmentent périodiquement.
Montant d'assurance	Non imposable et garanti par le contrat.	Non imposable et garanti par le contrat.	Non imposable et garanti par le contrat.	Non imposable et souvent garanti par le contrat. Toutefois, le montant d'assurance peut diminuer à un certain âge, par exemple 65 ans.	Non imposable et garanti par le contrat. Souvent, le montant du fonds de capitalisation est versé en plus du montant assuré.
Valeur de rachat	Aucune.	Généralement aucune.	Elle est généralement garantie dans le contrat.	Aucune.	Il peut y en avoir ou non. Le fonds de capitalisation vous appartient.
À qui s'adresse principalement ce type d'assurance?	À ceux qui ont des besoins temporaires d'assurance, par exemple tant qu'il reste un solde sur un prêt ou tant que les enfants sont à charge.	Pour ceux qui ont des besoins permanents d'assurance, par exemple pour les funérailles, payer l'impôt au décès ou laisser un héritage. Puisque l'assurance ne contient souvent pas de valeur de rachat, elle sert à ceux qui désirent conserver leur assurance.	Pour ceux qui ont des besoins permanents d'assurance, par exemple pour les funérailles, payer l'impôt au décès ou laisser un héritage.	Principalement à ceux qui ont des besoins temporaires d'assurance, par exemple tant qu'il reste un solde sur un prêt ou tant que les enfants sont à charge.	À ceux qui ont maximisé leurs REER ou CELI ou qui désirent investir d'autres sommes à l'abri de l'impôt. Selon l'option de primes choisie, l'assurance servira à couvrir des besoins temporaires ou permanents.
Avantage important	Coûte beaucoup moins cher que les polices permanentes dans les premières années.	Coûte moins cher que l'assurance permanente.	Offre généralement des primes fixes qui deviennent intéressantes avec le temps (pas cher compte tenu de l'âge atteint).	Le coût peut être avantageux.	Accumulation de sommes à l'abri de l'impôt. Selon la protection offerte, peut offrir une assurance pour la vie.
Inconvénient important	Avec les années, il vient un temps où les primes sont si élevées qu'il devient difficile de conserver l'assurance.	N'offre pas de valeur de rachat.	Coûte très cher dans les premières années, d'où la difficulté de n'utiliser que ce type d'assurance pour couvrir tous ses besoins.	En cas de perte d'emploi ou de retraite, l'assurance prend fin. Elle peut toutefois être transformée, mais selon l'âge atteint à ce moment.	Les frais sont relativement élevés.

\*Transformable : possibilité offerte de modifier son contrat d'assurance en un autre contrat, par exemple pour passer d'une assurance temporaire 10 ans à une assurance permanente. À ce moment, la prime augmentera pour tenir compte de l'âge atteint par l'assuré.

**ATTENTION :** le tableau donne une idée des différents types de contrat. Il existe des exceptions. Consultez le contrat d'assurance pour en connaître les caractéristiques.

# L'assurance prêt (hypothécaire)

Cette assurance rembourse le montant de votre prêt en cas de décès. Elle peut également effectuer vos remboursements hypothécaires si vous devenez invalide. Attention, cette garantie est souvent limitée à une période précise, par exemple 24 mois.

Avant de souscrire ce type d'assurance, vérifiez si vous ne disposez pas déjà de protections suffisantes. Par exemple, peut-être avez-vous une assurance collective qui vous couvre suffisamment en cas d'invalidité. Peut-être avez-vous une assurance vie qui permettrait de rembourser le solde de vos dettes en cas de décès. Vérifier les conditions pour bénéficier de la garantie.

Selon les assureurs, la prime peut être :

- Un montant fixe. Vous payez une prime qui ne change pas, alors que le montant de votre prêt diminue.
- Un pourcentage du solde de votre prêt. Le taux est alors ajouté au taux d'intérêt que vous payez sur le prêt.

Comparez les prix ! Plusieurs personnes prennent l'assurance automatiquement avec l'institution où elles obtiennent leur prêt. C'est peut-être la meilleure option... mais peut-être pas ! Magasinez !

# L'assurance invalidité

L'assurance invalidité compense une perte de revenus en cas d'incapacité à travailler à la suite d'un accident ou d'une maladie. Généralement, elle est offerte par le biais d'une assurance collective. Vous n'avez alors pas nécessairement le choix des protections ni le choix de vous assurer. Néanmoins, il existe de l'assurance invalidité vendue sur une base individuelle, par exemple pour les travailleurs autonomes. Dans ce cas, c'est vous qui choisissez.

## Mise en situation

**Avez-vous une assurance invalidité?**

**Si oui**, pouvez-vous répondre aux questions suivantes?

**Si non**, assurez-vous de pouvoir répondre aux questions suivantes avant de souscrire l'assurance.

- Pour bénéficier de l'assurance, est-ce qu'il suffit que vous soyez incapable d'effectuer votre travail habituel ou si vous devez être incapable d'effectuer quelque travail que ce soit?
- En cas d'invalidité, combien de temps devrez-vous attendre avant d'avoir droit à des prestations?
- En cas d'invalidité, pendant combien de temps aurez-vous droit à des prestations?
- Si, après une invalidité, vous revenez au travail partiellement, serez-vous compensé pour votre perte de revenu?
- L'assureur peut-il modifier la prime?
- L'assureur peut-il refuser de renouveler le contrat? Peut-il y mettre un terme sans votre consentement?

AVANT de souscrire une assurance invalidité, vous devriez pouvoir répondre à toutes les questions précédentes.



# Desjardins



## LA PERSONNE AU CŒUR DE NOS ACTIONS

Les besoins d'assurance vie et santé et d'épargne-retraite, tant individuelles que collectives, sont en constante évolution. Parce que les gens sont au cœur de nos actions, nous sommes continuellement à l'écoute des Canadiens afin d'être en mesure de leur proposer une offre de produits et services qui répond efficacement à leurs attentes.

En tant qu'assureur de personnes du Mouvement Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada, dont l'actif est supérieur à 173 milliards de dollars, nous accompagnons plus de 5 millions de personnes à toutes les étapes de leur vie.

Nos produits et services d'assurance et d'épargne destinés aux particuliers, aux travailleurs autonomes, aux PME et aux entreprises et organismes de grande taille sont offerts par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution présents à la grandeur du Canada.

[desjardinssecuritefinanciere.com](http://desjardinssecuritefinanciere.com)



**Desjardins**  
Sécurité financière<sup>MD</sup>

Coopérer pour créer l'avenir

MD Marque de commerce propriété de Desjardins Sécurité financière

Vie, santé, retraite



## Les conditions pour être considéré invalide

Les conditions varient d'un assureur à l'autre. Vous devez donc lire votre contrat d'assurance. En fait, un même assureur peut offrir plusieurs types d'assurance invalidité qui comportent des critères différents pour déterminer votre droit à une indemnisation. Certains contrats considèrent un assuré invalide dès qu'il est incapable d'occuper son propre emploi, alors que d'autres exigent que l'assuré ne soit pas en mesure de travailler du tout. La différence est importante. Supposons qu'un travailleur forestier se blesse à une jambe et ne peut plus marcher en forêt, il pourrait être consi-

déré invalide puisqu'il ne peut plus occuper son propre emploi. Toutefois, il peut quand même être capable de travailler, en faisant par exemple des tâches de bureau. Certains contrats prévoient que, pour une certaine période, vous devez être incapable d'occuper votre emploi pour bénéficier de l'assurance, puis, passé cette période, vous devez être incapable d'occuper toute forme d'emploi rémunéré pour recevoir une indemnité.

L'assurance invalidité est souvent vendue comme assurance collective au travail, mais peut aussi être vendue lors de l'achat à crédit d'une auto ou d'une maison afin de couvrir votre prêt.

## L'assurance voyage

L'assurance voyage vous protège contre certaines situations imprévues qui peuvent survenir lors d'un voyage, par exemple une blessure, un décès accidentel, une situation qui nécessite l'annulation ou l'interruption de votre voyage, ou encore un vol de bagages. En plus de l'assuré, cette assurance peut notamment protéger le conjoint et les enfants à charge, selon les contrats. Vérifiez le contrat pour identifier les personnes qui sont protégées.

### Les protections disponibles

Toutes les assurances voyages n'offrent pas les mêmes garanties. Avant de vous procurer une assurance voyage, vous devriez évaluer les différentes protections dont vous pourriez avoir besoin. Pour plus d'information sur le sujet, consultez la brochure *L'assurance voyage au Québec*, disponible au [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca).

## À SAVOIR :

### VOUS POUVEZ CHOISIR VOTRE ASSUREUR

Lorsque vous empruntez, votre institution financière peut exiger que vous souscriviez des assurances afin d'être certaine qu'elle récupérera les sommes prêtées. Toutefois, c'est VOUS qui décidez où vous vous assurerez. Si vous souscrivez une assurance en même temps que vous contractez un prêt ou achetez une auto ou un voyage, vous avez 10 jours pour annuler l'assurance sans frais.

### Mise en situation

Lors d'un voyage en Floride, vous ressentez soudainement de sérieux maux de ventre. Vous vous rendez d'urgence à l'hôpital et y êtes hospitalisé pendant deux jours. Voici un aperçu des coûts, incluant la portion remboursée par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) en supposant que vous n'avez pas d'assurance voyage :

	Coûts des services de santé reçus	Montants remboursés par la RAMQ	Montants à votre charge
Services hospitaliers (2 jours)	25 000 \$	300 \$	24 700 \$
Services médicaux	1000 \$	435 \$	565 \$
<b>Total</b>	<b>26 000 \$</b>	<b>735 \$</b>	<b>25 265 \$</b>

Un total de 26 000 \$ pour deux jours d'hospitalisation ! Imaginez deux semaines ! Une assurance voyage pourrait vous éviter bien des ennuis.

Source : Régie de l'assurance maladie du Québec, 2009

## L'assurance maladies redoutées (graves)

L'assurance maladies redoutées vous permet d'obtenir le montant assuré si vous subissez une maladie couverte au contrat. Vous obtenez le montant total de l'indemnité parce que vous avez une maladie couverte au contrat. Cette assurance n'est pas une assurance vie : elle ne verse pas le bénéfice au décès, mais lorsque vous obtenez un diagnostic d'une maladie couverte au contrat. Par exemple, si vous avez souscrit une telle assurance et que vous obtenez un diagnostic d'une maladie couverte au

contrat, vous pourriez recevoir l'indemnité prévue. Le but de ce type d'assurance est de vous verser le montant d'assurance de votre vivant. Souvent, vous devez survivre pendant au moins 30 jours au diagnostic de la maladie couverte pour obtenir le montant assuré. Vous pourrez utiliser le montant reçu comme bon vous semble, par exemple pour obtenir des soins à l'étranger, vous payer des soins à domicile, devancer votre retraite, etc.



## Mise en situation

Un homme dans la cinquantaine doit subir une greffe d'organe. Bien qu'il demeure en Gaspésie, il devra se rendre à Montréal pour y recevoir les traitements appropriés. Sa conjointe voudrait bien l'accompagner à Montréal pour le temps des traitements, qui pourront durer plusieurs mois. L'homme a une assurance invalidité, mais sa conjointe devra demeurer au travail, de sorte qu'elle ne pourra pas suivre son conjoint à Montréal. Une assurance maladies redoutées aurait été utile dans ce cas.

### Les points à surveiller avant de souscrire ce type d'assurance :

- Les options de primes.
- L'option de remboursement des primes.
- La définition des risques couverts et non couverts.

### Les options de primes

Certains contrats exigent que vous payez des primes tant que le contrat est en vigueur, alors que d'autres n'exigeront des primes que pour un certain temps, par exemple pendant 15 ans ou jusqu'à ce que vous ayez 65 ans.

### L'option de remboursement des primes

Cette option ne vient pas automatiquement avec les contrats. Avant de souscrire un contrat, vérifiez si vous avez ces protections.

#### • Remboursement en cas de survie à l'échéance du contrat

Plusieurs contrats prévoient le remboursement des primes payées à l'échéance du contrat si vous n'avez jamais réclamé de votre assurance. Par exemple, certains contrats ont une échéance de 10 ans. Passé cette période, vous pourriez recevoir les primes que vous avez versées si vous n'avez pas fait de réclamation. Les primes versées sont retournées sans intérêt, puisque c'est grâce à cet intérêt que l'assureur peut vous offrir l'assurance.

#### • Remboursement en cas de décès pendant le contrat

Cette option permet à vos héritiers d'obtenir le remboursement de vos primes si vous décédez pendant que le contrat est en vigueur. Rappel : en cas de décès, l'assurance maladies redoutées ne vous verse pas le montant assuré, puisque ce n'est pas une assurance vie. Exemple : vous souscrivez une assurance maladies graves d'un montant de 100 000 \$. Après un an, vous décédez accidentellement. Votre assurance maladies graves ne vous paierait pas le montant assuré, puisque vous n'avez pas obtenu de diagnostic de maladie redoutée. Toutefois, l'assureur vous rembourserait toutes les primes que vous aviez payées.

### Définition des risques couverts et non couverts

Vérifiez bien les conditions pour bénéficier de l'assurance. Quelles maladies sont couvertes ? Elles varient d'une assurance à l'autre.

### Rappelez-vous

L'assurance maladie grave n'est pas une assurance vie : elle ne verse pas un montant d'assurance à votre décès, mais un montant d'assurance en cas de maladie grave pour laquelle vous survivez un certain temps, par exemple 30 jours.

## À SAVOIR :

### LE DÉLAI DE CARENCE

Les assurances invalidités comportent une période pendant laquelle vous ne pouvez pas recevoir d'indemnité, une fois votre invalidité déterminée. Il s'agit du délai de carence. Pendant cette période, si vous disposez d'une banque de congés de maladie, celle-ci peut être utilisée pour compenser.

## L'assurance collective (autre qu'assurance vie collective)

Elle est mise sur pied par un employeur, un syndicat ou un autre groupe et elle protège, en vertu d'un seul contrat, plusieurs personnes. Elle est souvent offerte en milieu de travail et elle peut être adaptée en fonction des besoins de l'organisation. Elle peut notamment offrir de l'assurance vie, médicaments, accident et maladie ou invalidité. La prime dépendra davantage des réclamations effectuées par le groupe d'assurés que de vos réclamations

personnelles. En assurance collective, les contrats sont renouvelés périodiquement et les primes sont souvent revues annuellement.

### En cas de perte d'emploi ou de retraite

Vous pouvez généralement, sans preuves d'assurabilité, obtenir une assurance vie individuelle à la place de votre assurance collective. Ce privilège s'appelle un droit de transformation.



# Et si votre assureur ne pouvait pas honorer ses engagements?

Les faillites d'assureurs sont très rares au Québec. La dernière remonte à 1992 (Les Coopérants). Aucun assuré n'a perdu dans cette faillite, puisqu'un organisme y veille : Assuris. Assuris est une société à but non lucratif, qui a été constituée en 1990, et qui protège les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie. Elle est financée par le secteur de l'assurance vie. Toutes les

compagnies d'assurance vie autorisées à faire souscrire des assurances au Canada doivent être membres d'Assuris. Les assurés n'ont rien à payer pour bénéficier de la protection.

Certaines limites et exclusions peuvent s'appliquer. Pour plus d'information sur Assuris et les protections offertes, consultez son site Web au [www.assuris.ca](http://www.assuris.ca)

## Que faire en cas de litige?

Faites une plainte écrite au responsable du traitement des plaintes de l'entreprise avec laquelle vous avez fait affaire. Pour ce faire, vous pouvez utiliser un formulaire de plainte disponible sur le site Web de l'Autorité. En cas de besoin, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'information de l'Autorité qui vous assistera dans votre démarche. L'entreprise doit vous répondre par écrit. L'Autorité veille à ce que les entreprises adoptent une politique de gestion des plaintes et qu'elles traitent les plaintes reçues de façon équitable. De plus, conformément à cette politique, les entreprises doivent transmettre une décision finale justifiée au plaignant.

Si vous demeurez insatisfait, demandez le transfert de votre dossier à l'Autorité. Utilisez le *Formulaire de transfert de dossier à l'Autorité des marchés financiers*, disponible sur le site

Web de l'Autorité ou communiquez avec le Centre d'information de l'Autorité. L'entreprise a l'obligation de transférer votre dossier lorsque vous lui en faites la demande.

L'Autorité analyse votre dossier et évalue si elle peut vous offrir des services de médiation, car toutes les plaintes ne sont pas fondées. La médiation vise à régler votre plainte à l'amiable. Ce service est gratuit pour les consommateurs. Il ne peut se faire qu'avec la collaboration volontaire des deux parties.

Dans certains cas, il n'y a pas de compromis possible. L'Autorité ne peut contraindre une entreprise ou un consommateur à accepter un règlement. Même si vous vous êtes adressé à l'Autorité, vous ne perdez pas vos autres recours juridiques. Consultez un conseiller juridique au besoin.

## AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

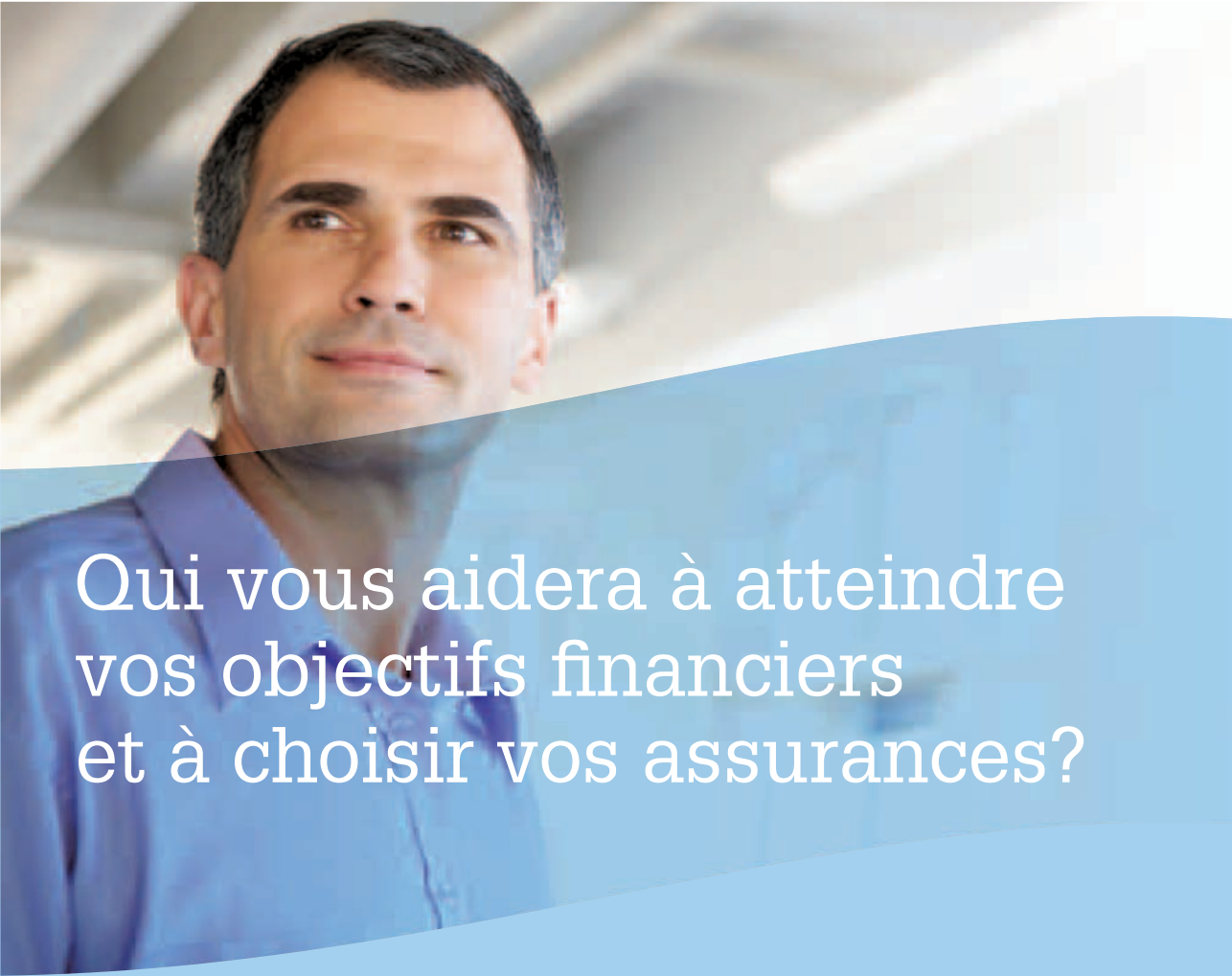
Centre d'information  
Québec : 418 525-0337  
Montréal : 514 395-0337

Autres régions :  
1 877 525-0337  
(sans frais)

Site Internet :  
[www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Site jeunesse :  
[www.tesaffaires.com](http://www.tesaffaires.com)





# Qui vous aidera à atteindre vos objectifs financiers et à choisir vos assurances?

Votre conseiller en finances personnelles, membre de la Chambre de la sécurité financière, analysera vos besoins et votre profil et vous proposera des solutions adaptées à votre situation financière et à vos objectifs, que ce soit pour votre planification financière, vos fonds communs de placement, vos assurances de personnes, vos assurances collectives de personnes ou vos bourses d'études.

Au Québec, on ne s'improvise pas expert en services financiers. Il faut étudier, réussir une formation et obtenir le droit de pratiquer. C'est obligatoire.

Près de 32 000 professionnels membres de la Chambre de la sécurité financière ont les compétences pour protéger et faire fructifier votre argent.

Parce que la compétence, c'est votre meilleure protection.

[www.chambresf.com](http://www.chambresf.com)

# Hériterez-vous si vous êtes conjoint de fait ?

ET ACTION!

*[jecomprends.ca](http://jecomprends.ca)*

Un carrefour de connaissances,  
d'outils et de conseils financiers.